

COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Monsieur : CORTIJO Juan - Maire
Mesdames : ARNOULD Cindy, MELAYE Angéline - Adjointes
Monsieur : HILDWEIN Joël - Adjoint
Mesdames : BRAESCH Elise, FROMM Christine, LEYCURE Gabriele, MEIHOFFER Nicole, SPINDLER Camille - conseillères
Messieurs : CRUZEL Michel, FUCHS Julien, GEBER Anthony, GODINHO David, JACQUIN Mathias, PETITGENAY Fabrice - conseillers

Membre absent excusé et non représenté : 0

Membre absent non excusé : 0

Membre absent excusé et représenté : 0

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire le mercredi 24 juin 2026 à 19^H00 dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Juan CORTIJO, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 juin 2026 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026
- 2) Retrait de la délibération n° D2026-04-05 du 02/04/2026 adoptée par erreur
- 3) Chasse 2024-2033 – Commission communale consultative de la chasse - désignation de 2 conseillers titulaires et de 2 suppléants
- 4) Chasse 2024-2033 – Commission de dévolution - désignation de 2 conseillers titulaires et de 2 suppléants
- 5) ONF – Coupe de bois 2026
- 6) Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour les recettes issues des ventes de bois
- 7) Application communication
- 8) Pavoisement communal
- 9) Projet associatif
- 10) Compte rendu des commissions :
 - ↳ Cadre de vie – Aménagement paysager
 - ↳ Fêtes et cérémonies, jumelage
 - ↳ Agriculture – Forêt – Chasse – Environnement
 - ↳ Périscolaire – Préalis

11) Compte 6232 - Fêtes et cérémonies

12) Divers

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Mme ARNOULD Cindy est désignée secrétaire de la présente séance.

D.2026-06-07

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

M. Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 05/06/2026, suite aux modifications demandées, qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

D.2026-06-08

Retrait de la délibération n° D2026-04-05 du 02/04/26 adoptée par erreur,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal d'Obersaasheim, le courrier reçu de la Préfecture en date du 28 mai 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2131-1 et suivants relatifs au contrôle de légalité,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et ses dispositions sur le retrait des actes,

Vu la délibération n° D2026-04-05 en date du 02/04/2026, adoptée par erreur,

Considérant que cette délibération est entachée d'une erreur justifiant son retrait dans le délai légal,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder au retrait de cette délibération afin de sécuriser la décision administrative,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

- **Décide de retirer** la délibération n°D2026-04-05 du 02/04/2026,

-**Charge** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

D.2026-06-09

CHASSE 2024-2032 – Commission Communale Consultative de la Chasse : désignation de 2 conseillers titulaires et de 2 suppléants,

M. Le Maire rappelle aux conseillers que le Cahier des Charges des Chasses Communales prévoit d'instituer une Commission Consultative de la Chasse Communale (4C).

Cette Commission sera saisie, à titre consultatif par la Commune ou le Groupement de Gestion Cynégétique compétent pour tous les problèmes relatifs à la gestion permanente de la chasse sur notre ban communal. Elle peut également être saisie par le locataire de la chasse, ainsi que par les agriculteurs.

Elle comprend toutes sortes de personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, lieutenant de louveterie ...) On peut citer parmi ses attributions l'émission d'avis sur les adjudicataires et les permissionnaires de chasse, ou encore les réunions pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes des dégâts de gibiers dans les cultures agricoles et les forêts.

Présidée par M. le Maire de la Commune ou son représentant, cette commission comprend :

- 2 Conseillers Municipaux au minimum,
- 2 Représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la Chambre d'Agriculture de région Alsace,
- 1 Représentant de la Fédération des Chasseurs du HAUT-RHIN,
- 1 Représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière,

Sont également associés à titre permanent de conseil, un représentant des organismes suivants :

- 1 Représentant de la DDT qui peut être un lieutenant de louveterie,
- 1 Représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Le Chef de Secteur de l'ONF ou l'Agent Technique Forestier,
- Le Représentant du GIC,
- 1 Représentant du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier,
- Les locataires de chasse ou leur représentant,
- Ou toute autre personne qu'elle jugera utile aux débats.

M. le Maire rappelle également à l'Assemblée qu'en cas d'égalité, la voix du Président est toujours prépondérante.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

-Nomment 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour cette Commission Communale Consultative de la Chasse à savoir :

➤ Sont nommés titulaires : **HILDWEIN Joël et FUCHS Julien**

➤ Sont nommés suppléants : **FROMM Christine et PETITGENAY Fabrice**

D.2026-06-10

CHASSE 2024-2032 – Commission Communale de Dévolution : désignation de 2 conseillers titulaires et de 2 suppléants,

Le Cahier des Charges des Chasses Communales prévoit l'institution d'une Commission Communale de dévolution.

Le rôle de cette commission, en cas d'adjudication ou d'appel d'offres est d'attribuer le droit de chasse sur les lots communaux dans les conditions fixées par le Cahier des Charges des Chasses communales

Cette Commission est présidée par M. le Maire de la Commune, et comprend :

- 2 Conseillers Municipaux,
- Le Trésorier de la commune,
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou de son représentant,

Le Trésorier de la commune et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations peuvent être invités à titre consultatif.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

-Nomment à l'unanimité, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour cette Commission de Dévolution de la Chasse Communale.

Sont nommés titulaires : **CORTIJO Juan et ARNOUD Cindy**

➤ Sont nommés suppléants : **HILDWEIN Joël et FUCHS Julien**

Arrivée de FROMM Christine à 19h13.

M. le Maire présente le programme des travaux à réaliser en forêt en 2026.

Le descriptif initial des travaux s'établit comme suit :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE					
Entretien de parcellaire (Ref : 04-LIPA-EAZ00) Localisation : 17/16 Entretien parcelle guidonage peinture	270,00	MLI	2,22	10,00	599,40
TRAVAUX SYLVICOLES					
Ouverture manuelle de filets sylvicoles dans une régénération de plus de 3 m ou maintenance (Ref : 04-CLOI-CF502) Localisation : 9.i Entretien filets sylvicoles	0,90	KM	654,54	10,00	589,09
Cloisonnement d'exploitation : ouverture (Ref : 04-CLOI-CCE00) Localisation : 20.i, 21.i Ouverture de cloiso, vente de bois sur pied et débardage	600,00	MLI	2,09	10,00	1 254,00
Dégagement manuel de régénération naturelle : localisé (Ref : 04-DEGN-MAND5) Localisation : 9.i Dégagement enlèvement de clématite	0,80	HA	1 129,09	10,00	903,27
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Entretien des clôtures grillagées (Ref : 04-PCLO-EGRI01) Localisation : 9.i Réparation clôture	30,00	MLI	22,80	20,00	684,00
TRAVAUX DIVERS					
Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieure à 35 cm - (Ref : 04-EXPL-ABT01) Localisation : 20 et ensemble du massif Sécurisation d'arbres selon besoin	1,00	FO	981,82	10,00	981,82
Matérialisation des lots de bois de chauffage à l'hectare (M-O) (Ref : 08-SDIV-LCHAUMAT1) Localisation : 20 et ensemble du massif suivant besoin Préparation de lots	3,00	HA	392,73	20,00	1 178,19
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION					
Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert, élimination de sous-étage et des morts bois (Ref : 04-PRVG-RCO01) Localisation : 11.i, 8.i, 9.i Relevé sous les semenciers de chênes	0,60	HA	3 927,27	10,00	2 356,36

TVA			Total HT	8 546,13 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	1 040,84 €
10,00%	6 683,94	668,40	Total TTC ⁽¹⁾	9 586,97 €
20,00%	1 862,19	372,44		

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de **supprimer** et de **réaliser** les travaux conformément au tableau ci-dessous.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX SYLVICOLES					
□ Cloisonnement d'exploitation : ouverture (Ref : 04-CLOI-CCE00) Localisation : 20.i, 21.i Ouverture de cloiso, vente de bois sur pied et débardage	600,00	MLI	2,09	10,00	1 254,00
□ Dégagement manuel de régénération naturelle : localisé (Ref : 04-DEGN-MAN05) Localisation : 9.i Dégagement enlèvement de clématite	0,80	HA	1 129,09	10,00	903,27
TRAVAUX DIVERS					
□ Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieure à 35 cm - (Ref : 04-EXPL-ABT01) Localisation : 20 et ensemble du massif Sécurisation d'arbres selon besoin	1,00	FO	981,82	10,00	981,82
□ Matérialisation des lots de bois de chauffage à l'hectare (M-O) (Ref : 08-SDIV-LCHAUMAT1) Localisation : 20 et ensemble du massif suivant besoin Préparation de lots	3,00	HA	392,73	20,00	1 178,19
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION					
□ Travaux préalables à la régénération : relevé de couvert, élimination de sous-étage et des morts bois (Ref : 04-PRVG-RCO01) Localisation : 11.i, 8.i, 9.i Relevé sous les semenciers de chênes	0,60	HA	3 927,27	10,00	2 356,36

TVA			Total HT	6 673,64 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	785,18 €
10,00%	5 495,45	549,55	Total TTC ⁽¹⁾	7 458,82 €
20,00%	1 178,19	235,64		

D.2026-06-12

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office Nationale des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune d'Obersaasheim est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

-Décide de mandater l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes

simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées),

- **Acte** la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
- **Approuve** les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

D.2026-06-13

Application de communication : Illiwap ou Panneau Pocket

Mme ARNOULD Cindy, 1ère adjointe rappelle le souhait de mettre en place une application de communication citoyenne qui permettra de diffuser les informations importantes, des signalements, des idées.

Les conseillers ont été informés de la possibilité de télécharger ces applications début mai afin de se familiariser avec celles-ci en vue du choix à faire.

Des devis ont été demandés pour l'application ILLIWAP et PANNEAU POCKET :

Abonnement ILLIWAP – 1 an : 295 € HT – 283.20 € TTC

Abonnement PANNEAU POCKET – 1 an : 230 € + 100 € = 330.00 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

- **Décide** de souscrire un contrat avec la société ILLIWAP pour la mise en place de l'application de communication citoyenne,
- **Décide** des informations qui seront publiées : vie associative du village, informations relatives à la vie communale, manifestations organisées au sein de la commune d'Obersaasheim,
- **Charge** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

D.2026-06-14

Pavoisement communal

La commission « Cadre de vie – Aménagement paysager » s'est réunie afin de définir les emplacements des mâts sur lesquels seront installés les drapeaux français, Européen et celui du Haut-Rhin avec le blason de la commune, de manière pérenne.

La commission propose les emplacements suivants pour l'installations des fourreaux qui maintiendront les drapeaux :

Proposition 1



Proposition 2



Proposition 3



Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

- **Décide** que les mâts seront installés à l'emplacement de la proposition n°2,
- **Charge** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D.2026-06-15

Projet associatif

M. le Maire présente le projet de M. HEITZLER Frédéric qui consiste en la création d'une association de foot à Obersaasheim.

Il souhaite pouvoir utiliser le terrain de foot, les vestiaires et le Club House.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour, 2 abstentions, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

- **Demande** la transmission des statuts dès la création de l'association,
- **Accepte** que le stade de foot soit utilisé par la nouvelle association, à condition de la remise en état et de l'entretien du terrain au frais de l'association,
- **Accepte** l'utilisation des vestiaires de foot et charge l'association de l'entretien des locaux,
- **Accepte** l'utilisation du Club House par l'association, suivant un planning à définir, en accord avec l'utilisation par toutes les associations du village et sous la responsabilité de Madame FROMM Christine,
- **Charge** Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D.2026-06-16

Compte rendu des commissions :

1)Cadre de vie – Aménagement paysager

La commission a rencontré un représentant de la société M-KUBE pour la mise en place de la zone sportive. Un projet a été transmis.

M. HILDWEIN Joël va demander 2 devis complémentaires afin d'étudier et comparer les projets.

Des tables « pique-niques » seront aussi installées aux abords de l'aire de jeux près de la salle des fêtes.

2)Fêtes et cérémonies, jumelage

La fête des aînés 2027 aura lieu le dimanche 10 janvier 2027.

Les habitants de Guérin et Romestaing viendront à Obersaasheim, dans le cadre des liens d'amitié et du souvenir, en juillet 2027. Ils seront accueillis dans les familles.

L'organisation des cérémonies devant le monument aux morts sera modifiée afin de sécuriser les participants.

3)Agriculture – Forêt – Chasse – Environnement

Une visite des marres de la forêt d'Obersaasheim, a été faite en coordination avec les Rivières Hautes Alsaces et Natura 2000.

Le parc forestier de la commune d'Obersaasheim est riche en essence de bois.

4)Périscolaire – Préalès

Monsieur Le Maire et les adjoints ont rencontrés avec Madame Betty MULLER, Maire de Geiswasser, Monsieur Chenot de Préalès et la directrice du périscolaire afin de faire le point sur l'année écoulée.

Les dossiers d'inscriptions pour la rentrée 2026/2027 sont à déposer jusqu'à jeudi 25 juin.

Ils seront étudiés vendredi 26/06 : la priorité est donnée aux enfants domiciliés à Geiswasser et Obersaasheim.

D.2026-06-17**Compte 6232 – fêtes et cérémonies**

La commission « Fêtes et cérémonies » a émis le souhait de faire un cadeau (carte cadeau) aux enfants des conseillers municipaux jusqu'à l'âge de 14 ans.

Vu l'article L1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui pose les principes de la charte de l' élu local :

"L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier [...]. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel [...].

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, par vote à main levée :

- **Décide** de ne pas octroyer de cadeaux aux enfants des conseillers élus.

D.2026-06-18**Divers**

Date à retenir :

- ↗ 03/07/26 : don du sang à Geiswasser
- ↗ 04/07/26 : fête des enfants à Geiswasser
- ↗ 23/07/26 : Conseil Municipal à 19h,
- ↗ 06/09/26 : élection CMJ
- ↗ 19/09/26 : journée citoyenne
- ↗ 10/01/27 : fête des aînés

● **Juan :**

- ↗ Il y a 18 associations à Obersaasheim dont la nouvelle association « SUFF'TEAM »,
- ↗ La mairie sera fermée du 13 au 31 août inclus et les horaires d'été seront mis en place à partir du 1^{er} juillet,

● **Cindy :**

- ↗ Conseil d'école le 16/06/26 : 106 élèves inscrits pour la prochaine rentrée – pas de fermeture de classe pour la rentrée 26/27. Attention les effectifs sont en baisse pour les années à venir. Demande de dérogation : un avis défavorable est donné systématiquement. L'APE a financé des projets cette année pour 9 373 €.

● **Fabrice :**

- ↗ Réunion à la Brigade Verte : mise en place du nouveau bureau,
- ↗ Réunion Syndicat des Rivières de Haute Alsace : mise en place du nouveau bureau.

● **Christine :**

- ↗ Problème de circulation devant chez Marie : plusieurs véhiculent circulent en sens interdit malgré la signalisation au sol. La mise en place d'un panneau « sens interdit » sera étudiée.

● **Mathias :**

- ↗ Antenne téléphonique : la société SFR a été rachetée par ORANGE et BOUYGUES TELECOM. Le chantier est retardé bien que les plans des travaux aient été transmis en Mairie,
- ↗ Association de pêche : demande de pouvoir remettre une signalétique en place sur les poteaux en bois existants,

- ✚ Recensement des personnes isolées et vulnérables pendant la canicule : la secrétaire tient un registre (inscription volontaire par la personne ou un membre de sa famille). Elle les contacte régulièrement.
- ✚ Retour sur les points divers : les membres du Conseil peuvent demander lors du Conseil Municipal un retour sur l'évolution des points cités en divers précédemment.
- Elise :
 - ✚ Miss Charmante 2026 : félicitations à Mlle DA COSTA Maëva élue en avril 2026. Elle se lance dans l'aventure de Miss Beauty Univers en octobre 2026.
- Anthony :
 - ✚ Déplacement de la boîte aux lettres jaune qui est actuellement sur le mur de l'épicerie « Chez Marie » : la demande va être relancée à la Poste.
- Michel :
 - ✚ Réunion publique du CMJ : il y avait environ 40 enfants et adultes.
 - ✚ Permanence à la mairie pour les procurations concernant le CMJ : dernière semaine d'août, de 16h à 18h.
- Angéline :
 - ✚ Remerciement de Madame Gouhenant à l'occasion de son 95^{ème} anniversaire,
 - ✚ Remerciement de l'association de Basket pour le prêt de la salle,
 - ✚ Création d'une nouvelle association « SuffTeam » : félicitations à la nouvelle présidente Mme SIMONEAU Eliane
- Joël :
 - ✚ Une réunion concernant le barrage agricole aura lieu lundi 29/06/26 à Geiswasser.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 15.

Tableau des signatures Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 24 juin 2026

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires ([art. L 2121-15](#)).

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CORTIJO Juan	Maire		
ARNOULD Cindy	Secrétaire		